

Le 23 mars 2011

### **Publication n°1237**

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, j'ai l'honneur de vous informer qu'en séance du 24 février 2011, le Conseil communal a adopté le Règlement de police relatif à la numérotation et à la sous numérotation des bâtiments.

Ce texte peut être consulté au service administratif des travaux (rue Large Voie 34 à 4040 Herstal), durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux.